

13^e Section - Génisses de 20 à 24 mois inscrites au Herd-Book Limousin

- 1^{er} Prix 20 € et une plaque
2^{ème} Prix 20 € et une plaque
3^{ème} Prix 20 € et une plaque
4^{ème} Prix au dernier 20 €

14* Section – 15^e Section – 16^e Section Génisses de moins de 20 mois inscrites au Herd-Book Limousin
Section surprise avec écart d'âge inférieur à 2 mois

Prix d'Honneur Reproduction

Femelles :

- Prix championnat femelle de plus de 24 mois 1 plaque et 25 €
Prix championnat femelle de moins de 24 mois 1 plaque et 25 €

Mâles :

- Prix championnat mâle de plus de 24 mois 1 plaque et 25 €
Prix championnat mâle de moins de 24 mois 1 plaque et 25 €

Prix de Famille femelle offert par le Comice :

- Lot composé d'une vache avec sa production, minimum 3 suites..... 45 €

Prix de Famille Mâle offert par le Comice :

- Lot composé d'un taureau avec sa production, minimum 3 produits ... 45 €

Prix Spécial du Groupement Vétérinaire de Saint-Léonard :

- Meilleur lot de 4 femelles de 8 à 30 mois nées chez le même éleveur ... 45 €

Prix spécial Opalim :

- Meilleur lot de 4 mâles de 8 à 24 mois 45 €

Prix du meilleur Animal sans corne..... 45 €

Prix du meilleur Animal à fort développement musculaire..... 45 €

Prix Spécial Crédit Agricole :

- Prix d'ensemble d'animaux (minimum 6) 75 €

Trophée du Herd-Book :

- Meilleur animal du concours

Règlement des Concours de Bovins 23 Août 2020

(Sections modulables selon le poids et le nombre d'animaux)

Le fait de prendre part au concours implique l'acceptation du présent règlement

Toute fausse déclaration ou attitudes irrespectueuses envers les membres du jury ou de l'organisation entraînera l'exclusion immédiate des concours (non présentation des animaux .suspension des primes) pour une durée de cinq ans.

Le personnel accompagnant l'éleveur est sous sa responsabilité.

Les opérations du jury se feront à huit clos.

Pendant la délibération les éleveurs présents dans l'enceinte du concours boucherie seront sanctionnés par le non-classement de leurs animaux.

La cotisation annuelle est de 20 €.

Les animaux de boucherie devront être nés et élevés chez l'éleveur qui les présente.

Aucun animal ne pourra concourir dans deux sections différentes, notamment aucun animal inscrit au H.B.L. ne pourra être présenté dans les sections d'animaux non-inscrits.

Aucun animal ne pourra être enlevé du concours sans l'autorisation du Président du Comice. Les animaux devront être présents sur le lieu du concours le samedi à 8 heures du matin, jusqu'au dimanche à 18 heures.

Les réclamations, pour être admises, devront être déposées par écrit au secrétariat avant la fin des opérations du jury. Les décisions du jury seront sans appel.

Les premiers prix du Concours de Boucherie participeront à la Vente aux Enchères. Le Comice se réserve le droit de faire participer d'autres animaux suivant le déroulement de cette vente. Les prix de départ des enchères seront déterminés par le Comice. Les Enchères se feront par tranche de 100 €. Avant l'adjudication, l'éleveur pourra retirer son animal s'il le désire. Le Comice retiendra 10 % sur le montant des plus-values.

Délai d'enlèvement des animaux pour les animaux vendus aux enchères : l'acheteur disposera de 15 jours, à compter de la date de la vente, pour enlever l'animal acheté.

Tout acheteur doit être accompagné ou représenté par son abatteur inscrit avant la vente. Un pourcentage de 4% sera pris sur le total des achats pour chaque acquéreur.

REGLEMENT SANITAIRE

Les animaux devront être issus de cheptels qualifiés et :

Etre identifiés individuellement et posséder
des cartes vertes en cours de validité

Exempts depuis au moins 30 jours de toute
maladie contagieuse de l'espèce

Exempts de cas clinique de para tuberculose bovine depuis au moins 3 ans

En ce qui concerne la Rhinotrachéite Bovine Infectieuse (IBR), l'élevage doit être : cheptel IBR indemne.

En ce qui concerne la BVD chaque animal présent aux concours reproducteurs et boucherie devra présenter une attestation de « bovin NON IPI »